Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 056-215600917-20260407-2026040706-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY

MAIRIE DE JOSSELIN
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le 07 avril à 19 heures, le Conseil Municipal de JOSSELIN, légalement convoqué le 31 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de JOSSELIN sous la présidence de Monsieur Nicolas JAGOUDET, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Nicolas JAGOUDET, Madame Fanny LARMET, Monsieur Jack NOËL, Monsieur Cédric NAYL, Madame Laure BIGOT, Monsieur Loic LE PIOUFFLE, Madame Christina JARNO, Monsieur Jean-Pierre LATOUR, Madame Christine PLANCOT, Madame Maëva DANO, Monsieur Jean MORIN, Madame Viviane LE GOFF, Madame Elodie TEXIER, Monsieur Thierry ROUXEL, Madame Sylvie BOMPOIL, Monsieur Claudiu RADU, Madame Stéphanie DAUTELLE, Monsieur Daniel EONNET, Madame Françoise CHOUFFEUR, Monsieur Jean-Pierre VASSAL, Madame Laetitia FAUSTIN LOISON

Étaient absents excusés et représentés : Madame Annick CARDON représentée par Madame Laetitia FAUSTIN LOISON, Monsieur Daniel EONNET représenté par Monsieur Nicolas JAGOUDET

Nombre de conseillers :
En exercice : 23
Présents : 21
Votants : 23

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Laetitia FAUSTIN LOISON

--*-*-*-*-*-*-*-*-*

2026.04.07-06 : DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS EXTRA-MUNICIPALES
(Rapporteur : Monsieur Nicolas JAGOUDET, Maire)

Il convient de procéder à la désignation des membres des commissions extra-municipales.

Conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités, il s'agit d'un vote au scrutin secret. Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

Il est proposé de procéder à ces désignations par un vote à main levée.

Un appel à candidature est effectué.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :
- **PRESENTS** : 21
- **VOTANTS** : 23
- **Abstentions** : 0
- **Suffrages exprimés** : 23
- **Majorité absolue** : 12
- **POUR** : 21
- **CONTRE** : 0

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 056-215600917-20260407-2026040706-DE

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés désigne ses représentants au sein des commissions suivantes :

- COMMISSION DU MARCHE :
  Composée du Maire ou de son délégué, de 3 conseillers municipaux, de 3 représentants titulaires des commerçants non sédentaires et 3 suppléants, de 2 représentants des commerçants sédentaires.
  Les délégués sont les suivants, outre son Président le Maire (ou son représentant) :
    - Loic LE PIOUFFLE
    - Patrice CAMUS
    - Jack NOEL
    - Christine PLANCOT

- COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ELECTORALES :
  Dans les communes de 1000 habitants et plus dans lesquelles une liste a obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement, la commission est composée de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants :
    - D'un conseiller municipal + un suppléant pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à défaut, le plus jeune conseiller municipal. Le Maire et les adjoints titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur les listes électorales ne peuvent y siéger, soit :
        - Viviane LE GOFF (Titulaire)
        - Christina JARNO (Suppléante)
    - 1 délégué de l'administration + un suppléant
    - 1 délégué du tribunal judiciaire + un suppléant

- COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS :
  Vu l'article 1650 du Code Général des Impôts,
  La commission communale des Impôts Directs est composée du Maire ou de son adjoint délégué et de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants.
  Les commissaires ainsi que leurs suppléants sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions sus-énoncées, dressée par le conseil municipal.
  Le conseil municipal sera appelé à dresser une liste de propositions comportant 32 noms (16 titulaires et 16 suppléants).

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés propose les personnes suivantes (l'ordre des personnes indiquées sur la liste n'a qu'une valeur indicative. Il ne préjuge pas des personnes qui seront désignées commissaire titulaire ou suppléant par le directeur départemental des finances publiques) :

1. M. CAMUS Patrice
2. M. LATOUR Jean-Pierre
3. M. SELO Jacques
4. M. GRELIER Didier
5. M. COMMUN Didier
6. Mme BOMPOIL Sylvie
7. Mme LARMET Fanny
8. M. ASTRUC Jean-Pierre
9. M. ALLIX Yves
10. M. GRIGNON Daniel
11. Mme ALLAIN Marie-Claude
12. Mme JUGUET Danielle
13. M. COIGNARD Michel
14. M. LE BRETON Albert
15. M. LE GENTIL Gérard
16. M. GEFFRAY Jean-Marie
17. Mme CARDON Annick

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 056-215600917-20260407-2026040706-DE

18. Mme JARNO Christina
19. M. EONNET Daniel
20. M. GAUTIER Bernard
21. Mme LE GOFF Viviane
22. Mme RICHARD Virginie
23. M. NAYL Cédric
24. M. NOEL Jack
25. Mme EON Astrid
26. M. LEFEVRE Denis
27. Mme JEFFREDO Isabelle
28. M. MORIN Jean
29. Mme BOULLÉ Patricia
30. M. POISNEUF Bernard
31. M. MARIVAIN Michel
32. Mr BURLOT Fabrice

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Nicolas JAGOUDET

La Secrétaire de séance,
Madame Laetitia FAUSTIN LOISON

MAIRIE de JOSSELIN
MORBIHAN (56120)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la commune (1 Place Alain de Rohan, BP 36, 56120 Josselin Cedex) et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes par voie postale (3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 056-215600917-20260407-2026040706-DE